

Metz, le 27 mai 2010

26

RAPPORT

OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT A DEUX CONSEILS DE FABRIQUE

Les Conseils de Fabrique des Paroisses Saint-François d'Assise (Bellecroix) et Sainte-Lucie (Vallières) sollicitent l'aide financière de la Municipalité en vue d'entreprendre des travaux concernant respectivement :

- la réfection des peintures intérieures de l'église Saint-François d'Assise pour un montant de 13 412,70 €,
- la mise en peinture des deux autels latéraux de l'église Sainte-Lucie pour un montant de 822,90 €.

Il est proposé d'attribuer à la Paroisse Saint-François d'Assise ainsi qu'à la Paroisse Sainte-Lucie une subvention d'équipement représentant respectivement un montant de 6 705 € et 410 €.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DEUX CONSEILS DE FABRIQUE

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU les demandes d'aides financières présentées par les Conseils de Fabrique des Paroisses Saint-François d'Assise (Bellecroix) et Sainte-Lucie (Vallières),

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié par décret du 18 mars 1992,

DÉCIDE :

- le versement d'une subvention d'équipement de 6 705 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise pour les travaux de réfection des peintures intérieures de l'église,

- le versement d'une subvention d'équipement de 410 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Lucie pour les travaux de mise en peinture des autels latéraux de l'église.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Ces subventions seront versées sur présentation des justificatifs des dépenses.

DONNE un avis favorable à la réalisation des travaux à entreprendre par ces deux paroisses.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE